

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

INTRODUCTION

1. À l'obligeante invitation du Directeur du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées, le Comité exécutif de coordination est convenu d'organiser sa 5^{ème} réunion dans les locaux du CAR/ASP - Centre international des technologies de l'environnement (CITET), boulevard du Leader Yasser Arafat, Tunis).
2. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire ont été rédigées pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte par le Coordonnateur du PAM, le jeudi 26 février 2009 à 9h00. Elle suivra l'emploi du temps ci-joint.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. La réunion examinera et adoptera son ordre du jour. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré
5. Il est prévu que le Comité exécutif de coordination abordera tous les points de l'ordre du jour au cours des deux journées que durera la réunion et approuvera un certain nombre de décisions. Il est envisagé de lever la 5^{ème} réunion le vendredi 27 février 2009 à 18h. Le rapport de la réunion sera établi par le Secrétariat et approuvé à l'issue de ses travaux.

Point 3 de l'ordre du jour: Mise au courant des résultats de la réunion du Bureau

6. Le Coordonnateur du PAM mettra les membres du CEC au courant des délibérations et recommandations/décisions de la réunion du Bureau tenue les 10 et 11 février 2009. Une copie des décisions du Bureau est présentée sous la cote UNEP(DEPI)/MED ECP.5/Inf.3.

Point 4 de l'ordre du jour: Activités relatives à l'approche écosystémique

Point 4.1: Le projet CE/PAM

7. Au titre de ce point subsidiaire, le CEC est appelé à:
 - (i) examiner toutes les activités du projet, y compris les attributions et les calendriers;
 - (ii) débattre de l'élaboration des documents d'évaluation:
 - (a) le MED POL et le CAR/ASP présenteront leurs propositions de mandats pour les experts nationaux et les groupes d'experts par région ainsi que la table des matières annotée;
 - (b) le Plan Bleu présentera la table des matières, avec le calendrier, de l'analyse socio-économique;
 - (c) l'INFO/RAC présentera une esquisse du plan de communication et participation.

Point 4.2: Exécution de la feuille de route de l'approche écosystémique

8. Le MED POL et le CAR/ASP présenteront les résultats/enseignements de la réunion préliminaire (Athènes, 15 décembre 2008) ainsi que ceux de la réunion tenue en interne au CAR/ASP concernant les objectifs écologiques et opérationnels de leurs composantes.

9. Le Secrétariat présentera une proposition pour mener à bien les cinq premières étapes de la feuille de route d'ici à juillet 2012. La réunion examinera, pour en débattre, les diverses options, et elle conviendra d'un programme de travail assorti d'un calendrier, en ayant aussi à l'esprit la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED ECP.5/3 Principal document de travail sur l'approche écosystémique

- Chapitre 1 Proposition pour mener à bien les cinq premières étapes de la feuille de route d'ici à juillet 2012 (Secrétariat);
- Chapitre 2 Mandat des délégués nationaux des groupes d'experts par région (MED POL et CAR/ASP);
- Chapitre 3 Proposition concernant la méthodologie et le calendrier de l'analyse socio-économique (Plan Bleu);
- Chapitre 4 Esquisse du plan de communication et participation (INFO/RAC).

Document d'information: UNEP(DEPI)/MED ECP.5/Inf.4 Projet CE/PAM approuvé

Point 5 de l'ordre du jour: Programme de travail stratégique de cinq ans du PAM

10. À la dernière réunion du CEC tenue à Athènes le 16 décembre 2008, il a été convenu de communiquer les quatre questions transversales ci-après avant le 15 janvier 2009 en vue de leur adoption par voie électronique par le CEC à la fin janvier 2009 :

- (i) Changement climatique (PB)
- (ii) Substances nocives et déchets dangereux (MED POL -CAR/PP-REMPEC)
- (iii) Efficacité des ressources – production et consommation durables (CAR/PP & CAR/ASP)
- (iv) Gestion intégrée des zones côtières/gestion des écosystèmes (CAR/PAP).

11. Il a également été convenu que les thèmes transversaux devraient faire l'objet d'une élaboration plus poussée selon le modèle utilisé par le Plan Bleu pour la préparation du thème du changement climatique.

12. La réunion du CEC examinera et approuvera le programme de travail stratégique de cinq ans du PAM sur la base des quatre questions transversales précitées.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED ECP.5/4 Principal document de travail sur le programme de travail stratégique de cinq ans du PAM

- Chapitre 1 Changement climatique (PB)
- Chapitre 2 Substances nocives et déchets dangereux (MED POL-CAR/PP-REMPEC)
- Chapitre 3 Efficacité des ressources-Production et consommation durables (CAR/PP & CAR/ASP)
- Chapitre 4 Gestion intégrée des zones côtières/gestion des écosystèmes (CAR/PAP).

Point 6 de l'ordre du jour: Treizième réunion de la CMDD

13. Le Secrétariat informera le CEC des derniers développements concernant les préparatifs en cours pour l'organisation de la treizième réunion de la CMDD. Un projet d'ordre du jour révisé pour cette réunion sera présenté aux membres du CEC. Ce projet tient compte du résultat des pourparlers avec les autorités égyptiennes, qui accueilleront la réunion, ainsi que des discussions avec l'Unité d'adaptation au changement climatique (CCAU) de la DEPI/PNUe et le Plan Bleu au sujet de l'établissement des documents de la réunion.

Document d'information: UNEP(DEPI)/MED ECP.5/Inf.5 Projet d'ordre du jour pour la treizième réunion de la CMDD

Point 7 de l'ordre du jour: Programme de travail et budget pour 2010-2011

14. Le CEC engagera un débat général sur la préparation du programme de travail et du budget pour 2010-2011, allocations budgétaires y comprises, étant entendu, puisqu'aucune demande de relèvement des contributions au Fonds d'affectation spéciale ne sera adressée aux Parties contractantes, que toutes les composantes du PAM se verront attribuer le même niveau de financement que celui qu'elles avaient pour l'exercice biennal 2008-2009.

Point 8 de l'ordre du jour: Activités Information & Communication

Point 8.1: Réexamen de la Stratégie du PAM en matière d'information

15. Conformément au programme de travail et budget 2008-2009 (Communication & Information) et au Document sur la gouvernance (UNEP/DEPI/MED WG.320/4), la Stratégie du PAM en matière d'information devrait être révisée et actualisée en fixant : a) les objectifs et le projet de principes généraux d'une Stratégie IC commune du PAM; et b) les modalités opérationnelles relatives i) à la gestion des informations courantes et aux questions de diffusion; et ii) aux cas de situation critique en définissant les modalités et attributions d'intervention des composantes du PAM et du Secrétariat, ainsi que les moyens de rehausser la visibilité et de mobiliser les ripostes de manière coordonnée dans des circonstances particulières.

16. La réunion du CEC examinera un projet de plan général de la Stratégie du PAM en matière d'information, établi par l'Unité d'information de MEDU.

Document d'information: UNEP(DEPI)/MED ECP.5/5 Projet de plan général de la Stratégie du PAM en matière d'information

Point 8.2: Activités Information & Communication pour la Seizième réunion des Parties contractantes

17. La réunion du CEC débatera des activités Information & Communication qui devraient être organisées lors de la Seizième réunion des Parties contractantes, prévue du 4 au 6 novembre 2009 à Marrakech (Maroc), et elle fera à cet égard des propositions, notamment en convenant des messages à délivrer, en recensant les ressources et en assignant les tâches et les attributions.

Point 9 de l'ordre du jour: Modèle d'Accord de pays hôte et mandats des composantes du PAM

18. La réunion du CEC examinera et approuvera les mandats des composantes du PAM et débattrà des diverses observations soumises au Secrétariat concernant le modèle d'Accord de pays hôte, et elle décidera de la marche à suivre.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED ECP.5/6 Modèle d'Accord de pays hôte et mandats des composantes du PAM

Point 10 de l'ordre du jour: Calendrier de soumission des documents pour la réunion des Points focaux du PAM

19. La réunion du CEC examinera et approuvera le calendrier, proposé par le Secrétariat, de soumission des documents destinés à la réunion des Points focaux du PAM.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED ECP.5/7 Proposition de calendrier de soumission des documents destinés à la réunion des Points focaux du PAM

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses

20. Les membres du CEC examineront toutes autres questions qui pourraient être soulevées au cours de la réunion.

Point 12 de l'ordre du jour: Prochaine réunion du CEC

21. Les membres du CEC arrêteront la date et le lieu de leur prochaine réunion.

Point 13 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

22. Le CEC adoptera le rapport de la réunion établi par le Secrétariat.

Point 14 de l'Ordre du jour: Clôture de la réunion

23. La clôture de la réunion sera prononcée par le Coordonnateur du PAM le vendredi 27 février à 18 heures.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

Jeudi 26 février 2009	
9h-10h	Points 1,2,3 de l'OdJ
10h-11h	Point 4 de l'OdJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 4 (suite)
13h-14h	<i>Pause déjeuner</i>
14h-16h	Point 5
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Point 5 (suite)
Vendredi 27 février 2009	
9h-10h	Point 6 de l'OdJ
10h-11h	Point 7
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 8
13h-14h	<i>Pause déjeuner</i>
14h-15h	Point 9
15h-16h	Point 10
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Points 11,12,13,14